ID: 061-216102343-20221123-DB33LONRAI2022-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LONRAI

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 15 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Sylvain, Maire.

Nombre de membres : 13 - Nombre de présents : 10 - Nombre d'absents : 2 - Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

<u>Présents</u>: LAUNAY Sylvain, RADIGUE Fabrice, ALI Adélaïde, CHASSARD Pierrick, MARY David, DELAPORTE Laurent, ANTOINE Stéphanie, RENAULT Aurore, LOISEAU Jean-François, BAILLY Daniel.

<u>Pouvoir(s)</u>: DEPREZ Lynda à ALI Adélaïde. <u>Absent(s)</u> excusé(s): FARDOIT Céline.

Absent(s): CLAIRET Arthur.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Laurent.

## **DBLONRAI2022-033**

MISSION DE COORDINATION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE AUPRES DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2016 décidant de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale « Ingénierie 61 »

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'Agence départementale en date du 23 juin 2014 approuvant la politique générale de l'Agence,

Considérant que la commune de Lonrai a fait appel à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne (ADI61) pour la mission d'assistance relative au dossier sécurisation de la traversée routière et de création de liaisons douces entre les hameaux de Lonrai (n° d'affaire 2018-061), et procéder à la consultation des prestataires pour la mission coordination SPS,

Considérant que l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne (ADI61) a procédé à l'analyse des offres le 27 septembre 2022.

Considérant que l'offre du Cabinet PIERRE SPS apparaît l'offre la mieux disante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- de retenir l'offre du Cabinet PIERRE SPS pour un montant de 1 722.00 € TTC, qui consiste à assurer la mission de coordination Sécurité Protection de la Santé en phase de conception et de réalisation dans le cadre des travaux de sécurisation de la traversée routière et de création de liaisons douces entre les hameaux de Lonrai (Beaubourdel, le Hamel, la Cuissaye).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à ce dossier.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance, Laurent DELAPORTE Le Maire, Sylvain LAUNA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication

# République Française Département de l'ORNE

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08/12/2022

ID : 061-216102343-20221123-DB34LONRAI2022-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LONRAI

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 15 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Sylvain, Maire.

Nombre de membres : 13 - Nombre de présents : 10 - Nombre d'absents : 2 - Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

<u>Présents</u>: LAUNAY Sylvain, RADIGUE Fabrice, ALI Adélaïde, CHASSARD Pierrick, MARY David, DELAPORTE Laurent, ANTOINE Stéphanie, RENAULT Aurore, LOISEAU Jean-François, BAILLY Daviel

<u>Pouvoir(s)</u>: DEPREZ Lynda à ALI Adélaïde. <u>Absent(s)</u> excusé(s): FARDOIT Céline.

Absent(s): CLAIRET Arthur.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Laurent.

# DBLONRAI2022-034 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DU SIVOS

Conformément à la loi n° 99 586 du 12 juillet 1999, M. le Président du SIVOS de LONRAI COLOMBIERS CUISSAI ST NICOLAS DES BOIS a établi un rapport concernant l'activité de son établissement en 2021.

Après lecture de ce rapport, étant précisé qu'un exemplaire du compte administratif 2021 était joint à ce document, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

➤ APPROUVE le rapport d'activités 2021 du SIVOS de LONRAI COLOMBIERS CUISSAI ST NICOLAS DES BOIS.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Laurent DELAPORTE

Le Maire, Sylvain LAUNAY

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08 112 12022



ID: 061-216102343-20221123-DB35LONRAI2022-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LONRAI

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 15 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Sylvain, Maire.

Nombre de membres : 13 - Nombre de présents : 10 - Nombre d'absents : 2 - Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

<u>Présents:</u> LAUNAY Sylvain, RADIGUE Fabrice, ALI Adélaïde, CHASSARD Pierrick, MARY David, DELAPORTE Laurent, ANTOINE Stéphanie, RENAULT Aurore, LOISEAU Jean-François, BAILLY Daniel.

<u>Pouvoir(s)</u>: DEPREZ Lynda à ALI Adélaïde. <u>Absent(s)</u> excusé(s): FARDOIT Céline.

Absent(s): CLAIRET Arthur.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Laurent.

#### DBLONRAI2022-035

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – EXERCICE 2021 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon est tenu de présenter à son Conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

L'annexe de ce décret fixe les indicateurs techniques et financiers que ce rapport doit contenir.

Il est indiqué que ce rapport annuel doit être :

- présenté au Conseil de Communauté au plus tard dans les 6 mois qui clôturent l'exercice,
- ♦ transmis à toutes les communes adhérentes à la Communauté Urbaine,
- présenté aux Conseils Municipaux,
- mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2021, tel que présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- > EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021.
  - > AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Laurent DELAPORTE Le Maire, Sylvain LAUNAY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022 Publié le 08/12/2022

Berger Levfault

ID: 061-216102343-20221123-DB36LONRAI2022-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LONRAI

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 15 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Sylvain, Maire.

Nombre de membres : 13 - Nombre de présents : 10 - Nombre d'absents : 2 - Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

<u>Présents</u>: LAUNAY Sylvain, RADIGUE Fabrice, ALI Adélaïde, CHASSARD Pierrick, MARY David, DELAPORTE Laurent, ANTOINE Stéphanie, RENAULT Aurore, LOISEAU Jean-François, BAILLY Daniel

<u>Pouvoir(s)</u>: DEPREZ Lynda à ALI Adélaïde. <u>Absent(s)</u> excusé(s): FARDOIT Céline.

Absent(s): CLAIRET Arthur.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Laurent.

#### DBLONRAI2022-036

COMMANDE D'ASSISTANCE POUR UNE ETUDE DE CIRCULATION AUPRES DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE AU LIEU-DIT LA GARENNE Annule et remplace la délibération N° DBLONRAI2022-026

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2016 décidant de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale « Ingénierie 61 »,

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'Agence départementale en date du 23 juin 2014 approuvant la politique générale de l'Agence,

Considérant que la commune de Lonrai a fait appel à l'Agence départementale d'ingénierie de l'Orne (ADI61), pour la réalisation d'une étude des flux de circulation suivant les différents scénarios envisagés et relative à l'implantation d'un nouveau lotissement au lieu-dit la Garenne (n° d'affaire 2022-088).

Considérant que la commune de Lonrai a besoin de missionner ADI61 pour une mission de base consistant à consulter des bureaux d'études spécialisés en mesure de trafics, traduction en flux et rapport d'analyse des données, et à la restitution avec le bureau d'étude et apport de conseils pour les aménagements envisagés.

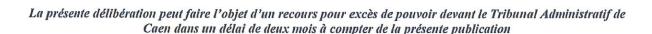
Considérant que la commune de Lonrai a obtenu une remise sur prestation de la Communauté Urbaine d'Alençon à hauteur 100% du coût TTC de la mission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- de retenir le montant de la prestation qui s'élève à 1 080.00 € TTC, qui consiste à réaliser une étude des flux de circulation suivant les différents scénarios envisagés, dont le numéro d'affaire est 2022-088,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Laurent DELAPORTE Le Maire, Sylvain LAUNAY



Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08 12 12022



ID: 061-216102343-20221123-DB37LONRAI2022-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LONRAI

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 15 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Sylvain, Maire.

Nombre de membres : 13 - Nombre de présents : 10 - Nombre d'absents : 2 - Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

Présents: LAUNAY Sylvain, RADIGUE Fabrice, ALI Adélaïde, CHASSARD Pierrick, MARY David, DELAPORTE Laurent, ANTOINE Stéphanie, RENAULT Aurore, LOISEAU Jean-François, BAILLY Daniel.

Pouvoir(s): DEPREZ Lynda à ALI Adélaïde. Absent(s) excusé(s): FARDOIT Céline.

Absent(s): CLAIRET Arthur.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Laurent.

#### **DBLONRAI2022-037**

DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PAYS D'ALENÇON DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2020

La commune de Lonrai a pour objectif de développer les pratiques cyclables et piétonnes dans les déplacements quotidiens en proposant, à terme, une continuité de cheminements doux sécurisés.

La commune va engager la 1ère phase de travaux pour connecter le Bourg et les hameaux du Hamel et de Beaubourdel.

Le coût global du projet est estimé à 499 061,40 € HT. Le coût du projet LEADER s'élève à 367 104,50 € HT.

Le plan de financement global pour ce projet est le suivant :

	from a strong manager of the second second second second		
		Montant prévis (remplir soit le HT	
	Postes de dépenses	нт	TTC
	A - Acquisitions foncières		
	B - Acquisitions immobilières		
	C - Etudes, Prestations et Communication		
Part of the	D - Travaux	499 061,40 €	
No.	E - Matériels et Equipements		
	F- Fonctionnement :		
	Frais de personnel = salaires bruts + charges patronales (détailler par ETP)		
	Frais de structure = forfait de 15%		
	G - Autres : (préciser)		
	TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	499 061,40 €	-

Type de financement		Assiette totale retenue (en €)	Montant de la subvention (en €)	Taux d'intervention (en %)			
		Informations indispensables pour finstruction					
	Etat: DETR	572 402,00 €	199 624,56 €	40,0%			
Publique	Région	146 400,00 €	73 200,00 €	14,7%			
	Département: voie verte	850 000,00 €	11 478,41 €	2,3%			
	Département: FAL	40 000,00 €	9 760,00 €	2,0%			
	Соттыпе						
	Autofinancement public	499 061,40 €	154 998,43 €	31,1%			
	Autre financement public (préciser la ou les sources)						
	FEADER sollicité (Leader)	367 104,50 €	50 000,00 €	10,0%			
	SOUS-TOTAL FINANCEMENTS	499 061,40 €	100%				
Privé	Financement privé (préciser la ou les sources : dons, mécenat)						
	Autofinancement privé						
	SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVES		- €				
	TOTAL DES FINANCEMENTS PREVIS	499 061,40 €	100%				

Le plan de financement LEADER pour ce projet est le suivant :

							Envoyé en pré Reçu en préfe	fecture le 08/12 cture le 08/12/2		
					Type de financ		Publié le ID : 061-21610		Starcs (evid accordée en 6 3-DB37LONRA DOCTOR GIVERNO	
						Etat: DETR		572 402,00 €	146 841,80 €	40,0%
						Région		146 400,00 €	73 200,00 €	19,9%
			27	120		Département: voie ver	te	850 000,00 €	8 443,40 €	2,3%
	Nature des dépenses	Montant prévi (remplir soit le H		DER	a	Département: FAL	7	40 000,00 €	9 760,00 €	2,7%
8	nature des depenses	HT	ттс	S LEAI	Publique	Commune				
LEADER	A - Acquisitions foncières			nelle	۵.	Autofinancement public	•	367 104,50 €	78 859,30 €	21,5%
M	B - Acquisitions immobilières			Ressources prévisionnelles LEADER		Autre financement pub	lic (préciser la ou les			
presentees	C - Etudes, Prestations et Communication			s pré		FEADER sollicité (Le	ader)	367 104,50	50 000,00 €	13,6%
	D - Travaux	367 104,50 €		nuce	3	SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS			367 104,50 €	100%
nelle	E - Matériels et Equipements			Resso		Autofinancement privé				
VISION	F- Fonctionnement :					Financement privé (préciser la ou les sources	dons. mécenat)			
	Frais de personnel = salaires bruts + charges patronales (détailler par ETP)				Privée		,,			
nebeuses	Frais de structure = forfait de 15%									
1	G - Autres : (préciser)					SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVES		- €		
	TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	367 104,50 €	- €		TOTA	AL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS		367 104,50 €	100%	

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Pays d'Alençon dans le cadre du programme européen LEADER 2014-2020,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne conduite de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Laurent DELAPORTE

Le Maire, Sylvain LAUNAY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LONRAI

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 15 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Sylvain, Maire.

Nombre de membres : 13 - Nombre de présents : 10 - Nombre d'absents : 2 - Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

<u>Présents</u>: LAUNAY Sylvain, RADIGUE Fabrice, ALI Adélaïde, CHASSARD Pierrick, MARY David, DELAPORTE Laurent, ANTOINE Stéphanie, RENAULT Aurore, LOISEAU Jean-François, BAILLY Daniel.

<u>Pouvoir(s)</u>: DEPREZ Lynda à ALI Adélaïde. <u>Absent(s)</u> excusé(s): FARDOIT Céline.

Absent(s): CLAIRET Arthur.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Laurent.

#### DBLONRAI2022-038

#### **DECISION MODIFICATIVE N°1**

# REGULARISATIONS ET COMPLEMENT PARTICIPATION SIVOS

Considérant que des régularisations d'écritures sont nécessaires liées à des produits de cession en 2020, à une créance non recouvrée (TLPE), à changement d'article comptable (participation voies vertes), et à la participation complémentaire auprès du SIVOS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil adopte la décision modificative n°1 sur l'exercice 2022, telle que détaillée comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615228 : Entretien, réparations autres bâtiments	4 604,00 €	
D 6281 : Concours divers (cotisations)	2 332,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 936,00 €	
D 65561: Contrib fonds compens. ch. territoriales		2 332,00 €
D 657351 : Subv. fonct. GFP de rattachement		4 220,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		6 552,00 €
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		230,00€
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		230,00 €
D 6817 : Dot. prov. dépréc. actifs circulants		154,00€
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		154,00 €

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séauce, Laurent DELAPONTE Le Maire, Sylvain LAUNAY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication

# République Française Département de l'ORNE

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08 U2 12-22

ID : 061-216102343-20221123-DB39LONRAI2022-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LONRAI

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 15 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Sylvain, Maire.

Nombre de membres : 13 - Nombre de présents : 10 - Nombre d'absents : 2 - Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

<u>Présents</u>: LAUNAY Sylvain, RADIGUE Fabrice, ALI Adélaïde, CHASSARD Pierrick, MARY David, DELAPORTE Laurent, ANTOINE Stéphanie, RENAULT Aurore, LOISEAU Jean-François, BAILLY Daniel.

Pouvoir(s): DEPREZ Lynda à ALI Adélaïde.

Absent(s) excusé(s): FARDOIT Céline.

Absent(s): CLAIRET Arthur.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Laurent.

## DBLONRAI2022-039 DISSOLUTION ASAD DU RUISSEAU DE CUISSAI

Par arrêté du 15 Décembre 2015, le préfet a acté la dissolution de cette association dont 5 communes sont membres.

Cet arrêté prévoit le retour de l'actif à ses membres, dont les écritures correspondantes n'ont pas été comptabilisées.

Il reste une trésorerie de 5 594,66 € et un actif représentant les travaux de drainage réalisés par l'association pour une valeur de 180 744,82 €. Il n'y a pas de passif. Il est proposé de répartir la trésorerie en fonction de la population de 2015 soit 5211 habitants, ce qui donnerait :

Pour Condé sur Sarthe : 2 491,88 € Pour la Ferrière Bochard : 779,45 €

Pour Lonrai : 1 232,52 € Pour Mieuxcé : 688,19€ Pour Pacé : 402,62 €

L'actif (compte 21538) et son autofinancement serait partagé de la même manière soit :

Pour Condé sur Sarthe : 80 504,46€ Pour la Ferrière Bochard : 25 181,49 €

Pour Lonrai : 39 818,67 € Pour Mieuxcé : 22 233,24 € Pour Pacé : 13 006,96 €

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil :

- Autorise le comptable public à répartir la trésorerie de la manière suivante :

Pour Condé sur Sarthe : 2 491,88 € Pour la Ferrière Bochard : 779,45 €

Pour Lonrai : 1 232,52 € Pour Mieuxcé : 688,19€ Pour Pacé : 402,62 €

L'actif (compte 21538) et son autofinancement serait partagé de la même manière soit :

Pour Condé sur Sarthe : 80 504,46€ Pour la Ferrière Bochard : 25 181,49 €

Pour Lonrai : 39 818,67 € Pour Mieuxcé : 22 233,24 € Pour Pacé : 13 006,96 €

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Laurent DELAPORTE Le Maire, Sylvain LAUNAY